

Communauté de Communes



Lure  
Vançon  
Durance

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 7 avril 2010

### **Etaient présents :**

*Pour la commune de Salignac :*

- Michel LAUFERON, membre titulaire
- Chantal CHAIX, membre titulaire
- Christian TRABUC, membre titulaire

*Pour la commune de Montfort :*

- Nicole PETIT, membre titulaire
- Yannick MAGNE, membre suppléante

*Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :*

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, membre titulaire
- Marie-José ESTUBIER, membre titulaire
- Delphine FERRIGNO, membre suppléante

*Pour la commune de Sourribes :*

- Patrick HEYRIES, membre titulaire
- Alain RAVEL, membre titulaire
- Benoît PROST, membre suppléant

*Pour la commune d'Aubignosc :*

- Nathalie CESARINI, membre titulaire
- Frédéric ROBERT, membre titulaire
- David GASSEND, membre suppléant

*Pour la CCLVD :*

- Stéphanie LAFONTAINE, directrice de la CCLVD

**Etaient excusés :** Paul ROUCAUD (Montfort), Alain BOSCO (Montfort, représenté par Y. MAGNE), André LIUGGI (CVSD, représenté par D. FERRIGNO), Yvette PELEGRINA (Sourribes, représentée par B. PROST) et René AVINENS (Aubignosc, représenté par D. GASSEND)

La réunion se déroule sous la présidence de M. LAUFERON, Président.  
 Mlle Delphine FERRIGNO est nommée secrétaire de séance.  
 Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.  
 La séance est ouverte à 18h30.

M. Le Président informe le conseil que, suite à sa démission en tant que maire de SALIGNAC, Mme Chantal CHAIX a été élue pour prendre sa suite. Mme Isabelle MORINEAUD a également été élue membre suppléante de la CCLVD en lieu et place de Mme Elisabeth LIEVIN.

## **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le compte-rendu de la séance précédente est mis au vote et **approuvé à l'unanimité**.

## **2 – VOTES RELATIFS AUX DIFFERENTS ELEMENTS FINANCIERS**

### **A – Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2009**

M. Le Président sort de la salle. M. FLAMEN D'ASSIGNY, vice-président, présente les différents comptes de gestion (émis par le trésorier) et comptes administratifs, dont les résultats sont les suivants :

#### *Budget principal de la CCLVD*

<b>Résultats de l'exercice 2009</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat reporté N-1	0	135 877,47
Dépenses 2009	919 012,89	212 880,83
Affectation du résultat 2008	56 805,88	172 083,00
Recettes 2008	1 075 994,59 €	74 110,58
<b>Solde ou</b> <b>Résultat de clôture 2009</b>	<b>+ 213 787,58 €</b>	<b>+ 169 190,22 €</b>

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : 269 000,00 €
- Recettes : 276 850,00 €

#### *Budget annexe des Paulons*

<b>Résultats de l'exercice 2009</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat reporté N-1	0	3 581,31
Dépenses 2009	4 320,16	73 124,29
Affectation du résultat 2008	2 220,00	0
Recettes 2009	5 198,30	55 000,00
<b>Solde ou</b> <b>Résultat de clôture 2009</b>	<b>+ 3 098,14 €</b>	<b>- 14 542,98 €</b>

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

#### *Budget annexe SPANC*

<b>Résultats de l'exercice 2009</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat reporté N-1	0	0
Dépenses 2009	0	0
Affectation du résultat 2008	0	0
Recettes 2009	0	0
<b>Solde ou</b> <b>Résultat de clôture 2009</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

Budget annexe ZA de Montfort

Aucun BP n'a été voté, donc aucun compte administratif n'est tiré. Cependant, un compte de gestion a été imprimé. Celui-ci affiche 0 €, et est donc conforme à la réalité.

**Les comptes de gestion et les comptes administratifs ont des résultats identiques et sont donc conformes. M. FLAMEN D'ASSIGNY met au vote ces documents qui **sont approuvés à l'unanimité.****

**B – Taux TEOM et Taux relais de CFE – Année 2010**

Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères

Produit attendu par le SMIRTOM : 204 382 €  
Bases prévisionnelles : 1 483 173 €  
Taux possible : 13,78 % (inchangé par rapport à 2009)

**Le Conseil communautaire vote un taux à 13,78 % à l'unanimité.**

Taux Relais de Contribution foncière des Entreprises

- Compensation relais – 1<sup>ère</sup> composante  
4 100 000 (bases théoriques TP 2010) x **13,78 %** (taux 2009)  
= 564 980 € (produit théorique)
- Compensation relais – 2<sup>ème</sup> composante  
Basée sur la cotisation foncière des entreprises  
L'état 1259 nous indique que l'on peut appliquer un taux relais de **14,02 %** (au lieu du taux constant de 13,78 %), ce qui nous permet de percevoir 4 467 € supplémentaires
- Produit à percevoir au titre de la compensation relais en 2010  
564 980 + 4 467 = 569 447 €  
569 447 – 41 734 (FDTP) = **527 713 €** + une allocation compensatrice de **488 €**

M. TRABUC demande ce que vont payer les entreprises. M. LAUFERON répond qu'il n'a pas de réponse précise à donner à ce jour. Des précisions sont apportées concernant notamment la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) qui viendra compenser en partie la taxe professionnelle et une discussion a lieu sur le fond départemental de la taxe professionnelle. M. Le Président fait lecture d'un courrier qu'il a adressé au Président du Conseil Général concernant l'évolution du potentiel fiscal de la CCLVD et l'écrêtement ; courrier dans lequel il invite le CG à appliquer des critères qui permettent une sortie progressive de ce dispositif et non un arrêt brutal des attributions du FDTP.

**Le Conseil communautaire vote un taux relais de CFE à 14,02 % par 13 voix Pour et 1 abstention (N. PETIT).**

**C – Subventions et participations 2010**

Subventions proposées : 20 400 €

- Coopératives scolaires : 19 800 (1 800 € x 11 classes)
- Bibliothèque pédagogique : 400
- USEP 04 : 100
- FOL : 100

**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accorder ces subventions.**

Participations Pays : 7 944 €

- Programme d'Aménagement Solidaire, étude urbaine : 1 674
- O.P.A.H. :
  - étude pré-opérationnelle : 2 250
  - complément énergie : 560
- Programme ASTER (maîtrise locale de l'énergie) :
  - qualité environnementale ZAE : 320
  - définition d'un centre de formation : 640
- Ingénierie Pays : 2 500

Le conseil questionne M. le Président sur l'avancement de ces différents programmes. Quand la phase opérationnelle va-t-elle débiter ? M. LAUFERON informe que les études, nombreuses mais demandées par les financeurs, sont en cours.

Après discussion, M. le Président met au vote les participations au Pays. Le Conseil communautaire ne souhaite pas se prononcer ce jour car ne dispose pas d'informations suffisantes. ***Il décide, à l'unanimité, de reporter la décision et charge le Président d'organiser une rencontre avec les responsables du Pays afin que des renseignements complémentaires soient apportés.***

#### **D – Affectation des résultats 2009**

Budget principal de la CCLVD (213 787,58 €)

Dont 34 285,87 en fonctionnement et 179 501,71 en investissement

Budget annexe des Paulons (3 098,14 €)

Dont 3 098,14 en fonctionnement

Budget annexe SPANC(0 €)

***Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.***

#### **E- Adoption des BP 2010**

M. Le Président présente en détail les 4 budgets et les met au vote.

***Les budgets primitifs 2010***, que sont le budget principal, le budget de la ZA Les Paulons, celui de la ZA de Montfort et celui du SPANC, ***sont adoptés à l'unanimité par le conseil communautaire.***

#### **3 – RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA Z.A. LES PAULONS**

Le bail est arrivé à son terme le 31 mars 2010. La communauté de communes ayant l'intention de vendre ce terrain, il apparaît peu opportun de renouveler ce bail pour une année entière. M. Le Président précise qu'une proposition de vente du terrain a été faite à M. AGACHE au prix de 26 €/m<sup>2</sup>. M. AGACHE a alors présenté une contre-proposition à 18 €/m<sup>2</sup>. Une nouvelle rencontre a été tentée, sans succès à ce jour.

***Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler le bail pour 6 mois, sans renouvellement au terme de ces 6 mois.***

#### **4 – ADHESION DE LA COMMUNE DE MALLEFOUGASSE-AUGES AU SMIRTOM**

Après de nombreux rebondissements, il s'avère que l'adhésion de Mallefougasse est possible. Pour cela, il est nécessaire de prendre une délibération postérieure à celle qui a été prise lors du précédent conseil.

***Accord à l'unanimité pour l'adhésion de cette commune au sein du SMIRTOM.***

#### **5 – SDA, AVENANT AU CONTRAT DE G2C**

Suite aux intempéries, le schéma directeur d'assainissement a pris du retard. L'avenant proposé porte sur un allongement de la durée globale du contrat. Date de fin proposée : 23 avril

***Accord à l'unanimité pour la signature de cet avenant.***

#### **6 – BLHD, PRESTATION DU CABINET ON-X**

Le cabinet ON-X a fait l'étude préalable, demandée par le conseil régional, concernant la mise en place de boucles locales haut débit. Les demandes de subventions ont été faites. La région a donné son accord pour 27 600 €, l'Europe délibérera courant mai.

Pour la suite de l'opération : il va falloir faire un cahier des charges, un marché, mettre en place le service, les conventions avec France Télécom etc.

Au sein du Pays, Mallefougasse fait également un programme de boucles locales. Aussi, ON-X a fait une proposition au niveau du Pays pour prendre en charge les opérations décrites ci-dessus, et B. Champenois a trouvé les financements correspondants. Il resterait à notre charge : 2 746.67 € HT, pour un total initial de 20 600 €. Les membres du bureau ont émis un avis positif sur ce point.

***Le Conseil communautaire donne son accord, à l'unanimité, pour la prestation du cabinet ON-X, dans les conditions décrites ci-dessus.***

## **7 – ORGANISATION RELATIVE A LA COMPETENCE ENFANCE ET JEUNESSE**

Centre aéré de Salignac : reprise de l'organisation de l'année précédente.

Période du 5 au 30 juillet (4 semaines)

1 directrice, 3 animateurs, pour une moyenne de 25 enfants/jour (4 à 12 ans)

Budget proposé :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Personnel	8 000	Participation familles	4 500
Alimentation	500	Bons CAF + MSA	500
Repas Lou Jas	1 500	Prestations CAF + MSA	1500
Activités	1 000	Participation communes extérieures	1 000
Transport	800	CCLVD	4 850
Entretien des locaux	400		
Fournitures diverses	150		
Total	12 350		12 350

Cela revient, en moyenne, à un coût, par jour et par enfant, de 27 €, avec une prise en charge par les familles de 13 €. Ces données seront affinées lors de la prochaine séance.

Mme CHAIX soulève la différence des tarifs par enfant par rapport à l'année 2009. Mme PETIT propose de demander une participation supérieure aux communes extérieures à la CCLVD. Mme CHAIX répond que ces communes risqueraient alors de ne plus participer et le centre aéré accueillerait donc moins d'enfants.

***Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette organisation et ce budget, autorise le Président à signer les conventions avec la Fédération des foyers ruraux pour le personnel, avec la CAF et la MSA pour les prestations sociales et chèques vacances, à demander l'avis du percepteur pour la mise en place d'une régie, et approuve l'ouverture du centre aéré aux enfants des communes membres ainsi que de Volonne et Entrepuignes.***

Centre aéré de Peipin

Proposition de rester, là aussi, sur une organisation similaire à celle de l'année dernière.

Les enfants d'Aubignosc et de Châteauneuf-VSD ont la possibilité d'aller au centre aéré de Peipin (ouvert toutes les vacances scolaires sauf celles de Noël).

Participation demandée par la commune : 10 € par jour/enfant.

Au regard de l'année 2009, la participation s'élevait à environ 2 000 € pour Aubignosc et à 500 € pour Châteauneuf-VSD

Mme CHAIX demande ce qu'il y a de prévu pour les enfants de Montfort. Mme MAGNE répond qu'ils sont accueillis sur la commune de Château-Arnoux lorsqu'il reste de la place, au tarif par enfant de 14 ou 15 € à la charge des parents, il n'est demandée aucune participation à la commune de Montfort.

***Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de poursuivre cette participation au centre de loisirs de Peipin, pour l'année 2010.***

## Animation jeunes – Été 2010

Proposition de la Fédération des Foyers Ruraux, pour 4 semaines, du 5 au 30 juillet.

Une semaine sur chaque village (sauf Sourribes), 2 bus, 16 jeunes (12/17 ans)

La FDFR gère la réalisation de la plaquette, du programme et les inscriptions. Nous gérons la distribution des plaquettes. Elle met les minibus à notre disposition, gratuitement (valeur : 4 800 €)

Les repas seront prévus par les familles.

Budget proposé :

Dépenses		Recettes	
Personnel	6000	Participation familles (25 € / semaine)	1 140
Animations	1 200	<b>CCLVD</b>	<b>6 000</b>
Essence	500	Subvention	1 560
Coordination	1 000		
<b>Total</b>	<b>8 700</b>	<b>Total</b>	<b>8 700</b>

***Le Conseil communautaire approuve la proposition de la Fédération des Foyers Ruraux pour l'animation des jeunes au mois de juillet 2010, et le budget proposé, à l'unanimité. Il autorise le Président à signer la convention correspondante.***

## **8 – MOTION POUR LE DESENCLAVEMENT DE DIGNE ET L'EST DU DEPARTEMENT**

Le Président donne la parole à M. FLAMEN D'ASSIGNY qui, en sa qualité de Président de l'Association des Maires ruraux, propose le vote de la motion suivante :

Le conseil communautaire de Lure Vançon Durance, réuni le 7 avril 2010, à Salignac,

- Constatant les difficultés de circulation entre Malijai et Digne Les Bains, et de ce fait, l'enclavement de la Ville Préfecture et de l'Est du département,
- Considérant que ces difficultés ne seront pas résolues par la seule réouverture de la ligne de chemin de fer de Digne-Saint-Auban,
- Réclame l'actualisation de l'aménagement 2x2 voies de la RN 85 entre Malijai et Digne Les Bains, seul « plan B » envisageable complémentaire à la solution ferroviaire,
- Affirme que tout autre projet ne ferait que retarder l'indispensable désenclavement de Digne et l'Est du département.

***Le Conseil communautaire approuve cette motion à l'unanimité.***

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

- ✎ M GASSEND évoque les problèmes techniques rencontrés sur le chantier relatif à la construction de la cantine-garderie à Aubignosc
- ✎ Mme MAGNE demande s'il est prévu d'installer une alarme à l'école de Montfort suite au vol du matériel informatique. M. LAUFERON demande si cela serait vraiment utile et recommande plutôt l'installation d'une armoire blindée.
- ✎ Mme CHAIX demande quand sera étudiée la création d'un poste supplémentaire pour la cantine de Salignac.
- ✎ Mme MAGNE demande si la construction d'une cantine/garderie sur la commune de Montfort est envisageable car la cantine, accueillant actuellement les enfants à partir de 3 ans, est trop petite.

## **Décisions prises par le bureau en vertu de la délégation de compétences**

- ✎ Etude paysagère pour la ZA de Montfort / Passage en Commission des Sites
- ✎ Avenant G2C pour prolonger le contrat jusqu'au 18 mars 2010
- ✎ Attribution du marché pour l'assurance générale de la CCLVD à Groupama

- ↯ Positionnement en faveur de l'adhésion de Mallefougasse au SMIRTOM
- ↯ Convention cirque pour l'école de SALIGNAC ↯ Courrier de la\_Sous-préfecture et remise en cause de la compétence scolaire.

**Les prochaines réunions sont fixées :**

- ↯ Conseil communautaire : mercredi 12 mai, à 18h30
- ↯ CLET : mardi 18 mai, à 18h00

La séance est levée à 21h30

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 7 AVRIL 2010**